

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre demande relative à la mise en place de la procédure de destitution du Président de la République prévue par l'article 68 de la Constitution.

Comme vous le savez, j'ai témoigné dès le début des mobilisations de mon soutien au mouvement des gilets jaunes, expression de la souffrance et de la détresse de nombreux Français. Je reçois d'ailleurs aujourd'hui même une délégation de gilets jaunes dans ma commune de Bruay-la-Buissière.

La procédure de destitution du Chef de l'Etat ne pourrait être obtenue qu'en cas de majorité des deux tiers du Parlement, ce qui est donc impossible en raison du nombre de parlementaires de La République en Marche et de leurs partis alliés.

Conformément aux positions défendues par mon mouvement politique, je souhaite en revanche la dissolution de l'Assemblée nationale pouvant parfaitement être mise en œuvre, afin de permettre à nos compatriotes de se prononcer de nouveaux sur leurs représentants.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Ludovic PAJOT

Député du Pas-de-Calais